

LES AGACEMENTS DU RESEAU ANTI-ARNAQUES : LES OFFRES DE VOYANCE

Cette rubrique se propose de lister les pratiques commerciales qui ont le don d'agacer le **Réseau Anti-Arnaques**.

Nous allons suivre chaque semaine les états d'âme de Martial, retraité, consommateur avisé et exigeant, confronté aux promesses publicitaires les plus variées.

Aujourd'hui, Martial s'est intéressé aux petites annonces de sa revue de programmes télévisés. En fin de numéro une rubrique publicitaire concentre les annonces en faveur de voyantes. Et, justement, elles s'intéressent à ses préoccupations principales : argent, amour, santé.

Premier constat : malgré ses lunettes, la lecture de ces textes minimalistes reste difficile.

Deuxième constat : aucune mention légale (numéro SIRET, ou numéro d'enregistrement au Registre du commerce et des sociétés – RCS) n'est présente.

Avant même d'avoir téléphoné au numéro indiqué ou d'avoir accédé au site proposé, Martial comprend que la transparence n'est pas le point fort des voyantes. Et il se souvient d'un article du **Réseau anti-arnaques** qui rappelait que tout voyant est soumis non pas à une obligation de résultat, mais à une obligation de moyens. Autrement dit, si les prédictions extraordinaires de ces voyantes ne se concrétisent pas, il n'aura aucun recours.

Bon, finalement, Martial a pris une sage décision : il ne contactera pas ces braves voyantes qui, de toute façon, sont certainement fictives.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)